



ARRÊTÉ

relatif à la révision des dénominations des artères de la Ville de Genève

du 6 décembre 1993

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRETE

de corriger les origines de:

Secteur 001 Cité/Centre

160 Rue TABAZAN

Famille savoyarde originaire de Chilly, paroisse de Douvaine. Reçue à la bourgeoisie en 1490.

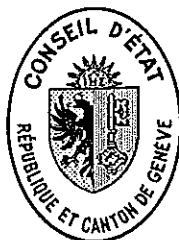
Ainsi dénommée pour rappeler le souvenir de François Tabazan (1534 - 1624) qui, comme plusieurs membres de sa famille, exerça les fonctions de bourreau.

Il fut notamment l'exécuteur des Savoyards capturés lors de la nuit de l'Escalade.

L'arrêté du 6 juillet 1988 est modifié en conséquence.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: